ART. 1ER AAA N° 1149

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1149

présenté par Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et M. Pajot

ARTICLE 1ER AAA

Compléter cet article par les mots :

« et le localisme »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe fondamental du localisme dans l'usage des ressources doit être inscrit dans les principes généraux du code de l'environnement.

Le mondialisme porte une lourde responsabilité dans la dégradation de notre environnement ; au contraire, le localisme est profondément écologique en plus d'être bon pour l'emploi et bon pour un aménagement raisonné des territoires.